

# Garantie de crédit pour les métiers d'art

## IFCIC

### Présentation du dispositif

Afin de faciliter l'accès au crédit bancaire aux professionnels du secteur des industries culturelles, l'IFCIC (Institut de Financement du Cinéma et des Industries Culturelles) apporte sa garantie financière aux crédits accordés aux entreprises exerçant une activité de production, de fabrication, de service ou de commerce dans les domaines des arts, de la culture et de la communication.

### Conditions d'attribution

#### A qui s'adresse le dispositif ?

##### — Entreprises éligibles

Sont concernés les domaines suivants :

- la production : photographie, métiers d'arts,
- la fabrication et la restauration : studio, laboratoire, fabricant de matériels, ateliers d'arts,
- l'édition : design, objets d'art,
- la diffusion et distribution : arts décoratifs, artisanats d'art et photographie,
- multimédia : production (édition de produits multimédia), fabrication (gravure, numérisation et pressage), diffusion et distribution,
- patrimoine et architecture : fabrication et restauration (procédés spécifiques de restauration et de sauvegarde), diffusion et distribution (animation, gestion et valorisation), études (exemple : archéologie préventive).

#### Pour quel projet ?

##### — Présentation des projets

Les concours garantis par l'IFCIC sont destinés au financement de la plupart des besoins des entreprises culturelles, à tous les stades de leur développement :

- financement d'investissements mobiliers et immobiliers,
- acquisition de droits ou licences,
- crédits de renforcement de fonds de roulement rendus nécessaires par le développement de l'activité,
- rachat ou création d'entreprises.

Il peut s'agir de crédit à moyen et long terme ou de crédit bail, de caution bancaire ou encore de certains crédits à court terme.

### Montant de l'aide

## De quel type d'aide s'agit-il ?

Le taux de garantie représente généralement 50% du montant du crédit. Il peut être porté à 70% pour les crédits d'un montant maximum de 300 000 € (1 500 000 € dans le cadre d'opérations de transmission d'entreprises).

---

## Informations pratiques

### Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes sont à faire auprès de l'IFCIC.

---

## Organisme

### IFCIC

#### Institut pour le Financement du Cinéma et des Industries Culturelles

- 39-41, rue de la Chaussée-d'Antin  
75009 PARIS  
Téléphone : 01 53 64 55 55  
Télécopie : 01 53 64 55 66  
Web : [www.ifcic.fr](http://www.ifcic.fr)

---

## Fichiers attachés

- [Formulaire de demande de garantie](#) (29/10/2019 - 0.12 Mo)